



Séance plénière du 11 déc. 2025

jeudi 11 décembre 2025 • 19:00 - 22:30 | Aula de la Tuilerie | Conseil général

1 Ouverture de la séance

Présidence : Mme Curdy Ariane

Présences: 28 membres du Conseil général, 7 membres du Conseil municipal, le Secrétaire municipal, M. Robatel

Excusés: Aeschimman Marie-Céline et Douilly Grégory

Procès-verbal : Mme Morzillo, secrétaire du Conseil général

Contrôle des présences

Mme Morzillo procède à l'appel nominal.

28 conseillers généraux sont présents et le quorum est atteint.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

Acceptations: 28

Refus: 0

Abstention: 0



2 Election complémentaire: Commission urbanisme

Mme Curdy passe à l'élection complémentaire. Sophie Degoumois intégrera la commission urbanisme.

Acceptez-vous la nomination de Mme Sophie Degoumois à la commission urbanisme?

Acceptations: 28

Refus: 0

Abstention: 0



3 Présentation du projet "Cime de l'Est" par M. Liard, bureau d'ingénieur Arc génie civil

M. Lavanchy prend la parole pour présenter M. Liard qui est un représentant du bureau Arc génie civil. Ce bureau est le mandataire pour le projet de la rue de la "Cime de l'Est". Il rappelle que c'est un projet d'opportunité, lié au développement du quartier St-Laurent sachant qu'il y a trois immeubles en voie de finalisation.

M. Lavanchy donne la parole à M. Liard.

Il commence par rappeler que c'est un aménagement assez conséquent. Le périmètre est défini, c'est principalement la rue de la Cime de l'Est. Ensuite, un état existant de la rue est montré. Il relève que l'aménagement est plutôt pauvre d'un point de vue quantitatif et qualitatif au niveau de la végétation et du stationnement.

En ce qui concerne les opportunités, il y a la remise de la route à la Commune par le Canton et le plan de quartier Saint-Laurent.

Il y a aussi de nombreux objectifs liés notamment au réaménagement de la chaussée en lien avec l'adaptation de la vitesse à 30Km/h et à la réorganisation du stationnement.


Le projet est présenté avec différents plans (cf. PPT pour les images). Le principal changement sera les places de stationnement perpendiculaires à la route. La largeur de la route sera aussi diminuée. Les priorités de droite seront une régularisation par rapport à la zone 30km/h. De la végétation a été mise partout où cela était possible. La gestion des eaux est également développée avec un plan car c'est un sujet fondamental pour gérer les orages ou la gestion des crues par exemple.

À la demande du canton, la mobilité douce sera sécurisée. Un itinéraire est proposé sur la dia 8.


Enfin, des images de synthèse sont proposées avec la piste cyclable, les immeubles et le passage piéton. En ce qui concerne le planning intentionnel, l'appel d'offres aura lieu en hiver 2026 et le début des travaux au printemps 2026. Au niveau des chiffres, le projet représente environ un million. Le détail se trouve sur la dia 11.

La parole est donnée à l'assemblée pour des éventuelles questions.

Il n'y a pas eu de question.

 2025.11.12_Cime_Est_Conseil_général.pptx

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025

 Seance-pleniere-du-10-juin-2025 (5).pdf

Mme Curdy prend la parole.

Le procès-verbal a été accepté à l'unanimité.

Acceptations: 27

Refus: 0

Abstention: 0



5 Budget 2026

5.1 Présentation par le Conseil municipal

M. Lavanchy prend la parole pour adresser quelques mots pour l'entrée en matière à propos du budget 2026. La présentation sera faite en deux temps et pas à deux voix.

Pour rester attractif St-Maurice, doit investir, mais aussi veiller à utiliser à bon escient chaque franc pour éviter de basculer dans de graves difficultés financières. Le budget présenté prend en compte ce fragile équilibre. Il reflète la détermination du Conseil municipal à préparer l'avenir tout en préservant la stabilité de la collectivité. C'est un équilibre délicat entre ambition et prudence. Les deux projets majeurs présentés cette année sont la zone sportive du Scex (un million) avec les différents terrains de foot et les salles de sport et la rénovation de la rue de la Cime de l'Est. Le Conseil a veillé à prioriser les investissements. En effet, ceux qui ont été cités ci-dessus sont qualifiés d'indispensables et s'inscrivent dans une vision à long terme. Les projections 2026-2029 confirment que la marge de manœuvre est étroite. Les choix sont difficiles, mais ils sont guidés par une seule priorité: préserver l'avenir de St-Maurice afin qu'elle demeure une commune attractive et vivante. Le Conseil municipal compte sur le soutien du Conseil général pour valider ces orientations à l'image du slogan de législature: une commune ambitieuse, innovante qui préserve la qualité de vie de ses citoyens.

La deuxième partie commence par les objectifs qui guident le Conseil municipal. Ensuite, il y a la planification financière 2026-2029 qui était déjà à disposition du Conseil général. Il y a déjà des modifications qui ont été faites par rapport à la planification de départ. Les mesures sont déjà prises aujourd'hui pour anticiper sur les années 2028-2029.

Le premier point concerne la zone sportive du Scex. Le crédit d'engagement a été présenté et accepté le 12 décembre 2023. Le détail des coûts est disponibles sur les diapositives 6 et 7.

En ce qui concerne le résultat de l'exercice du budget, la perte est de 514'498.-. Ensuite, quelques faits marquants sont présentés: fin de la part communale au fonctionnement de la HEP, démolition et dépollution du Campus du Scex, vente extraordinaire (Perris) notamment.

Les investissements sont également détaillés.

5.2 Rapport de la Commission de gestion

M. Clerc prend la parole pour le message de la CoGest.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Chers collègues,

Au nom de la Commission de gestion, j'ai l'honneur de vous présenter le résultat de nos travaux sur le budget 2026 et sur la planification financière 2026-2029 de la Commune de Saint-Maurice.

Le budget, approuvé par le Conseil municipal le 22 octobre et transmis à notre Commission le 27 octobre, a fait l'objet d'un examen rigoureux. Nous nous sommes réunis à quatre reprises et avons tenu deux séances d'échanges approfondis avec le Président, et avec le Chef des finances. Je tiens à souligner ici leur disponibilité, la précision de leurs analyses et la transparence exemplaire dont ils ont fait preuve. Ces éléments ont été déterminants pour la qualité de nos travaux.

Notre évaluation a porté sur le compte de fonctionnement, les investissements, la situation financière générale, la planification 2026-2029, ainsi que sur le dossier du crédit complémentaire lié à la zone du Scex et le coefficient d'impôt et le taux d'indexation.

Ce travail réaffirme la volonté de la Commission de garantir, en tout temps, une gestion responsable et transparente des deniers publics.

Permettez-moi d'être clair : la situation financière de notre Commune reste préoccupante. Le budget 2026 présente un déficit de plus de 514'000 francs.

Ce déficit n'est pas conjoncturel ; il est structurel. Il résulte de charges en progression constante, notamment les charges liées et de la diminution des revenus extraordinaires qui, autrefois, compensaient nos déséquilibres.

Les revenus fiscaux, bien que stables, ne suffisent plus à couvrir l'ensemble de nos charges, et la péréquation financière - 3,44 millions prévus en 2026 - demeure un pilier indispensable à l'équilibre communal.

Dans le même temps, près de 4 millions d'investissements nets sont nécessaires pour maintenir nos infrastructures. Ces investissements, incontournables pour garantir la qualité du service public, exerceront néanmoins une pression supplémentaire sur le compte de fonctionnement et augmenteront l'endettement communal, qui devrait atteindre plus de 25 millions à la fin de l'exercice.

Face à ce constat, la Commission de gestion salue la création de la Commission « Avenir financier ». C'est une démarche lucide et indispensable. Les défis qui se dessinent exigent une vision stratégique forte, capable d'anticiper, de prioriser et, lorsque cela s'impose, de renoncer. Le retard du thermoréseau SATOM nous offrira peut-être un répit temporaire, certes, mais il ne saurait justifier une quelconque complaisance. Des choix devront être faits. Et certains projets non essentiels devront être reportés ou abandonnés.

La Municipalité a engagé des efforts significatifs pour maîtriser les dépenses, renforcer la planification financière et recentrer les investissements sur l'essentiel. Nous saluons cette orientation, qui va résolument dans le sens de la responsabilité et de la rigueur.

Au terme de son analyse, la Commission estime que le budget présenté constitue une base de travail cohérente, réaliste et adaptée aux défis auxquels notre Commune doit faire face. Elle recommande, par 8 voix contre 1, l'approbation du budget 2026.

Mesdames et Messieurs, les enjeux financiers de Saint-Maurice sont exigeants. Mais ils ne doivent pas être subis : ils peuvent être maîtrisés, à condition de maintenir la lucidité, la discipline et la détermination qui s'imposent.

La Commission souhaite également revenir brièvement sur le crédit complémentaire de la zone du Scex. Même si nous déplorons l'augmentation des coûts engendrée par une mauvaise estimation initiale de l'architecte, nous saluons le travail du Conseil municipal et du chef de service pour trouver une solution pragmatique et moins dommageable pour les finances communales.


La CoGest estime que les besoins du FC Saint-Maurice sont légitimes, notamment en raison de l'augmentation importante du nombre de juniors - passés de 111 en 2019 à 217 en 2025 - ainsi que de la perte de terrains liée aux fermetures du terrain du Collège, qui fragilise la pratique du club dans de bonnes conditions.

En conséquence, nous recommandons par 7 voix, 1 contre et 1 abstention d'accepter le crédit complémentaire de la zone du Scex.

Enfin concernant le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, malgré la charge fiscale de plus en plus importante à cause de la progression à froid induite par l'inflation, la CoGest recommande le maintien du coefficient et du taux d'indexation actuels à l'unanimité mais s'engage à remettre ce point sur la table lors des prochaines discussions.

Il remercie de l'attention

5.3 Vote - Zone sportive du Scex : crédit complémentaire

 Crédit complémentaire 2026 - Zone sportive du Scex complet 251106.pdf

M. Melcarne prend la parole pour le groupe "Socialiste".

"Le Parti socialiste a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire déposée par la Municipalité dans le cadre de la construction de la nouvelle zone du Scex. Nous déplorons d'avoir systématiquement des plus-values, soit sur les budgets soit sur les investissements. Néanmoins, nous reconnaissons l'utilité du projet, notamment parce qu'il concerne un grand nombre de jeunes - et de moins jeunes -, et que les infrastructures doivent répondre aux besoins du FC et du Collège pour les prochaines années. Toutefois, nous déplorons le coût du projet, qui nous apparaît comme particulièrement élevé au regard de la situation financière actuelle de la commune.

À Saint-Maurice, d'autres sociétés de taille comparable disposent d'infrastructures plus modestes et pourraient, elles aussi, légitimement prétendre à un investissement similaire - ne serait-ce que pour citer par exemple le club de tennis. Le Parti socialiste s'interroge dès lors sur l'opportunité d'engager, à moyen terme, une réflexion globale visant à assurer une égalité de traitement entre l'ensemble des sociétés locales.

Il serait souhaitable que la commune puisse, à l'avenir, présenter les types de subventions accordées à chaque société ainsi que leurs modalités d'attribution. À nos yeux, l'égalité de traitement demeure essentielle, en particulier pour ce type de dossiers. Nous craignons en effet que, dans quelques années, une autre société locale confrontée à des besoins similaires ne puisse bénéficier d'un soutien équivalent en raison d'un manque de ressources financières de la Municipalité."

Le PS accepte l'entrée en matière

Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre".

"Le projet de la zone sportive du Scex n'est pas nouveau pour le Conseil général, qui a déjà pu se prononcer sur le projet et son bien-fondé dans le cadre du crédit d'engagement initial. Il n'est donc pas question de rouvrir ce débat. S'il est souhaitable que les crédits d'engagement puissent être tenus, sans que le projet doive faire l'objet de crédits complémentaires, le groupe du Centre constate que, malgré certaines mauvaises surprises, le Conseil municipal et son mandataire ont revu le projet à la baisse, afin de réduire au maximum le surcoût, tout en conservant un projet rationnel et utile pour la population. Cette expérience permettra au Conseil municipal, comme au Conseil général, de tirer les enseignements nécessaires s'agissant de l'estimation des futurs crédits d'engagement. Avec un peu de chance, les subventions qui seront allouées, et qui n'ont pas encore été comptabilisées, permettront de limiter le surcoût global relatif à ce projet." Le Groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

Mme Barman prend la parole pour le groupe "PLR".

"Dans le cadre de l'évolution du projet et au regard des besoins identifiés, à savoir l'importance du foot dans notre région et la nécessité des travaux pour répondre à l'augmentation des joueurs juniors, le groupe PLR comprend la demande du crédit complémentaire. Il est également important de relever que

des subventions du Fonds du sport sont en attente. Leur obtention contribuerait à réduire la charge financière finale, offrant ainsi une perspective plus favorable pour la réalisation du projet. Toutefois, il y a lieu de mettre en évidence les enjeux liés à la précision des estimations et au fonctionnement du marché public, où il demeure difficile d'anticiper les plus-values après la soumission. Cette situation souligne l'importance de mieux chiffrer les projets à l'avenir afin de renforcer la fiabilité des prévisions budgétaires.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

5.4 Vote - Coefficient et taux d'indexation

Mme Barman prend la parole pour le groupe "PLR".

"Il est indéniable que la charge fiscale ne cesse d'augmenter. Toutefois, au regard de la situation actuelle, le groupe PLR estime qu'il est préférable de ne rien modifier pour l'instant, tout en reconnaissant qu'il faudra revenir sur ce point à l'avenir. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière."

Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre".


"Au vu de la situation financière de la Commune, le groupe le Centre est favorable au maintien du coefficient d'impôt et du taux d'indexation et accepte l'entrée en matière."


M. Melcarne prend la parole pour le groupe "Socialiste".


"Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière pour un coefficient à 1.25 et un taux d'indexation à 163%."

Mme Curdy donne la parole à l'assemblée

5.5 Vote - Budget dans son ensemble

 Budget 2026 FINAL.pdf

 Planification 2026-2029 FINAL.pdf

 Présentation - Budget 2026 CoGest V1 251021.pptx

M. Melcarne prend la parole pour le groupe "Socialiste".

"Le Parti socialiste remercie la Municipalité ainsi que la COGEST pour le travail accompli dans les délais impartis, ainsi que pour les précisions fournies. À la lecture du budget et grâce aux informations communiquées par son président, que nous remercions pour sa disponibilité, il apparaît clairement à quel point l'élaboration d'un tel budget constitue un exercice d'équilibriste. En effet, certains projets ne dépendent pas uniquement de la Municipalité, celle-ci devant souvent s'appuyer sur des entités externes pour pouvoir lancer certaines réalisations, à l'instar du chauffage à distance ou du plateau de la gare. Nous constatons néanmoins une cohérence dans les chiffres présentés, tout en gardant à l'esprit que la situation actuelle pourrait évoluer au cours de l'année à venir.

Nous nous réjouissons par ailleurs de la rigueur budgétaire adoptée par la Municipalité, illustrée notamment par la création d'une commission dédiée à la recherche de solutions à long terme pour assurer la pérennité des finances communales, ainsi que par la prudence affichée dans l'estimation de certains montants, dans le but d'éviter des imprévus, comme cela a pu se produire sur des projets antérieurs.

Néanmoins, le Parti socialiste exprime une certaine inquiétude : le report de certains projets d'envergure, lié à la dépendance vis-à-vis de prestataires externes, pourrait conduire à concentrer une part importante des investissements sur un seul exercice comptable. Cette situation risquerait de compromettre la réalisation d'investissements futurs, faute de moyens financiers suffisants."

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière. Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre". "Sans être alarmant, la situation financière de notre commune n'est pas particulièrement réjouissante, mais pas non plus isolée, cette réalité étant partagée par biens des communes de la région. Dans ce contexte, le groupe le Centre salue la mise sur pied de la commission Avenir. Nous remercions et saluons le Conseil municipal et l'administration pour l'important effort qui est fait en vue de la rationalisation des projets ainsi que quant aux réflexions générales sur l'orientation stratégique adoptée

pour notre Commune. Un grand merci également à la Cogest pour son travail d'analyse et les échanges constructifs qu'elle entretient avec le Conseil municipal et l'administration. Le Groupe le Centre accepte l'entrée en matière et réitère sa confiance envers le Conseil municipal et l'administration, en ce contexte particulièrement exigeant, compte tenu de la multiplication de projets colossaux et pourtant nécessaires et du cycle d'investissement général."

Le groupe "Le Centre" accepte l'entrée en matière.

Mme Barman prend la parole pour le groupe "PLR".

"Après l'analyse du budget 2026 et de la planification financière, le groupe PLR souhaite relever trois points essentiels. Premièrement, nous saluons la qualité du travail fourni par la Municipalité, ainsi que la transparence du processus. Nous remercions également la Commission de gestion pour la rigueur de son analyse, ainsi que Monsieur Sylvain Robatel, dont les explications claires et structurées ont grandement facilité la compréhension des enjeux financiers. Deuxièmement, la situation financière demeure fragile. Face au déficit structurel et à une dette en progression, il est indispensable de reporter les projets non essentiels et de poursuivre résolument les efforts visant à réduire les charges de fonctionnement. Par ailleurs, nous exprimons une réelle inquiétude quant à l'augmentation continue des charges liées, qui pèsent toujours plus lourdement sur le budget communal et limitent nos marges de manœuvre. Troisièmement, nous saluons la création de la Commission "Avenir financier", un outil important pour mieux anticiper, prioriser et orienter les décisions stratégiques nécessaires à une gestion durable des finances publiques."

Dans cet esprit de responsabilité et de lucidité, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Les comptes fonctionnels sont passés en revue:

2. Enseignement et formation

M. Thiévent se questionne à propos de la participation financière des parents pour le camp de ski; Comment la commune justifiera la différence entre l'argent demandé et celui proposé légalement?

M. Lavanchy prend la parole pour répondre à la question. Il rappelle que la question s'est posée lors de la séance de la commission scolaire.

Il dit que sur la lettre de facturation le détail de ces deux points sera visible.

6. Trafic

M. Raymond à une question à propos du budget des lignes de bus qui diminue?

La facture de car postal a diminué.

Comment se fera la taxation des parkings notamment celui du Scex.

Ils resteront sur le règlement actuel.

En effet, ces règlements n'avancent pas très vite.

7. Protection et aménagement

M. Besse prend la parole pour une question de compréhension. Il ne comprend pas ce que sont les 625'000. (Cette question est résolue dans les divers, il s'agit d'une incompréhension.

Mme Curdy donne la parole à l'assemblée.

Zone sportive du Scex

1 contre 1 abstention 26 acceptations



Taux d'indexation

accepté à l'unanimité




Budget

Refus:1 Acceptations: 27




6 Réponses aux interventions du Conseil général


6.1 Interpellation: "Quelle visibilité budgétaire pour les coûts croissants liés aux intempéries?"


 Interpellation_CoUrb.pdf

M. Duroux prend la parole pour la réponse de la Municipalité.

 Réponse interpellation - Quelle visibilité budgétaire pour les coûts liés aux intempéries 251204.pdf

6.2 Postulat : « Préservation des anciens monuments du cimetière »

 Postulat anciens monuments du cimetière de Saint-Maurice copie.pdf


 Présentation - Réponse au postulat cimetière 251210.pptx


 Réponse postulat - Préservation des monuments du cimetière 251112.pdf

Mme Saillen prend la parole pour présenter la réponse du CM avec la présentation Powerpoint ci-jointe.

M. Besse remercie pour la réponse.

6.3 Postulat: "Offrir une prise en charge de qualité pour les familles de la commune, y compris durant l'été."


 Postulat crèche_CF.pdf

 Réponse postulat - Offrir une prise en charge de qualité pour les familles y.c l'été 251203.pdf


M. Lafarge remercie le Conseil pour ce postulat et présente la réponse du CM ci-jointe.

7 Nouvelles interventions

7.1 Interpellation - Gestion et réduction des coûts énergétiques de la piscine

 interpellation_gestion énergie centre sportif.pdf

7.2 Postulat - Problématique de stationnement à Mex

 Postulat stationnement à Mex.pdf

M. Melcarne prend la parole pour le groupe "Socialiste".

Le Parti socialiste a pris connaissance du postulat de M. Antas concernant le stationnement à Mex. Selon les informations dont nous disposons, le stationnement des quads sur les places publiques pose un problème pour les habitants, en réduisant le nombre de places disponibles.

Pour le Parti socialiste, il est essentiel de se pencher sur le type de développement que l'on souhaite pour le village. Aujourd'hui, il n'est plus rare qu'un ménage possède plusieurs véhicules, ce qui rend la question du stationnement particulièrement sensible, notamment lors de chevauchements d'événements locaux : manifestations à la salle de la Corniche, célébrations à la Chapelle et au cimetière, affluence forte au restaurant de l'Armailli ou fournées mensuelles de l'association du four al'pain.

Le Parti socialiste salue donc l'initiative de ce postulat, qui encourage la Municipalité à réfléchir à cette problématique. Il reste toutefois important de s'assurer que les solutions envisagées ne deviennent pas trop restrictives, par exemple par l'installation de parcmètres, afin de préserver le caractère accueillant et convivial du village. Il nous apparaît important d'impliquer la population mêlée, notre conseiller, M. Alain Besse, premier concerné puisque celui-ci ne dispose pas de places de parcs privées, se met à disposition pour prendre part à la réflexion.

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre". Le groupe Le Centre entre en matière.

Mme Barman prend la parole pour le groupe "PLR".

Le groupe PLR est pleinement conscient de la problématique croissante liée au manque de places de stationnement dans les villages d'altitude, comme à Mex. La pression accrue sur ces espaces, notamment durant les périodes touristiques, complexifie encore la situation. Nous estimons donc qu'il est tout à fait pertinent de se pencher sur cette question, afin d'améliorer la fluidité et la sécurité, mais aussi de préserver la qualité de vie des habitants ainsi que l'accueil des visiteurs. Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Acceptation: 28

Refus: 0

Abstention: 0



8 Tour d'horizon

M. Lavanchy prend la parole pour la présentation du tour d'horizon en 12 points.

1. **Collège de Saint-Maurice:** Le crédit d'engagement de 68 millions de francs a été accepté par le Parlement valaisan en mai 2025. Le chantier débutera le 9 mars 2026
2. **Salle de gymnastique Sous-le-Scex:** Dès le 1er juillet 2026, les travaux de terrassement débuteront avec une livraison prévue à la rentrée d'août 2028.
3. **HEP et le plateau de la gare:** Les partenaires des échanges immobiliers ont décidé de surseoir à la signature de l'acte notarié au début de l'année 2026 et de rendre cet acte conditionné à la décision du parlement cantonal sur le crédit d'engagement concernant la HEP qui est attendu au plus tôt pour septembre 2026. Ainsi, les dépenses et les recettes annoncées dans le cadre du budget 2025 n'ont pas été activées et feront l'objet d'une nouvelles inscription au budget 2027. Les partenaires des conventions pour l'étude de faisabilité sur le Plateau Gare ont accepté de finaliser l'étude avec l'implantation définitive de la HEP. Suivra ensuite le PQ sur la zone de l'Arsenal, processus qui sera financé par les propriétaires mais qui devra attendre l'adoption du PAZ.
4. **Carrière des Râpes: décision finale:** Le Conseil municipal a pris acte de la décision de la population de refuser l'objet.
5. **EMS St-Jacques:** Le dossier fait l'objet d'une autorisation de construire en force. Il reste à obtenir une décision du Grand Conseil en lien avec la subvention. Les travaux seront ensuite adjugés et devraient commencer selon toute vraisemblance dans le courant de l'année 2026
6. **Réseau CAD SATOM SA:** Le projet prend du retard, la date communiquée par la SATOM est début 2030 au plus tôt pour l'arrivée de l'épine dorsale Monthey-St-Maurice. Ce retard a une implication sur les projets de rénovation de la Grand-Rue et sur la liaison EP et EU en direction de Bex.
7. **Grottes-aux-Fées et Forts de St-Maurice:** Le Conseil municipal a pris les décisions suivantes; entrer en matière sur la reprise du bâtiment et de la grotte, accepter ces infrastructures pour 1.- symbolique, engager une reprise du site par un repreneur "investisseur" de scénographie qui emploierait les exploitants historiques. Dès les résultats consolidés, des discussions finales seront menées avec le repreneur. En parallèle, des discussions sont menées également pour une reprise des activités de la Fondation actuelle des Forts Historiques de Saint-Maurice.
8. **Chantier du Bois-Noir:** Le réseau électrique de Saint-Maurice est désormais bouclé avec celui qui dessert Evionnaz.
9. **Trait d'union:** Le local « anciennement Dzèbe » désormais « Le Trait d'Union » a été mis à disposition de plusieurs groupements : Passeport Vacances, comité de Carnaval, Journal de Carnaval, APE, Groupe Univers'Elles et la halte-garderie multiculturelle.
10. **Action Coup de balai:** L'action collective de ramassage des déchets est ouverte à tous. Elle aura lieu le 14 mars et les inscriptions se feront via le prochain Agaune Info
11. **PAZ et RCCZ:** Le retour des préavis des services cantonaux a été transmis aux services communaux au début du mois de septembre 2025.
12. **Personnel:** Arrivée de M. Blanchut, Chef du service "Infrastructures et énergies", Mme Rogivue comme éducatrice ES remplaçante à la crèche-garderie-UAPE. Départs: Mme Chuat, secrétaire SUB/SIE et Mme Piras, auxiliaire de nettoyage.

 Présentation - Tour d'horizon CG 251211 (1).pptx

9 Divers

La parole est donnée à l'assemblée pour des éventuelles questions.

M. Besse s'excuse par rapport à son intervention. Il s'agissait d'une confusion de lieux qui ont la même dénomination.

Séance levée à 21h